

30 mai 2015

Point de vue : Pour une vraie «Modernisation du droit de la famille»

Lettre ouverte au Conseil fédéral
Madame Simonetta Sommaruga,
présidente de la Confédération
suisse,

Vous venez de publier un rapport sur la «Modernisation du droit de la famille». Votre objectif est d'établir un état des lieux, compte tenu des changements récents affectant le mariage et la famille. Vous en tirez une appréciation, ainsi que des questions et suggestions. Le Conseil fédéral, dites-vous, «juge essentiel qu'un débat politique s'ouvre sur les révisions

envisageables» et votre rapport «est pensé comme le point d'ouverture de ce débat.» Par la présente Lettre ouverte, j'entends apporter ma contribution à cette réflexion, sur des points importants et problématiques.

Sémantique et mystification

Le mariage et la famille précèdent les lois. Ils existent dans la réalité humaine de toujours. Ils ont connu des variations dans leur configuration concrète. Mais ces fluctuations s'organisent toujours et partout autour d'un noyau immuable : l'altérité sexuelle et la fécondité. Qui prétend redéfinir le mariage en rejetant son essence, l'altérité sexuelle, fabrique une contrefaçon grossière de l'original, dont il usurpe le nom.

Le droit positif peut reconnaître d'autres formes de vie. Mais cela ne saurait se faire en falsifiant le sens et la réalité du mariage. Pour éviter la confusion du langage et des idées, pour empêcher les manipulations idéologiques qu'une minorité voudrait imposer à tous, la définition du mariage – union de l'homme et de la femme – doit être inscrite dans la Constitution.

Reconnus, mais différents

S'il semble légitime d'accorder aux couples de même sexe un état civil et des droits, comme nous l'avons fait avec le partenariat enregistré, il est absurde et contradictoire de nier la différence entre un couple hétérosexuel et un couple homosexuel. C'est au nom de cette différence que les gays et les lesbiennes refusent de se marier (avec une personne de l'autre sexe) et ont réclamé un état civil propre, le partenariat. Au nom de cette même différence, il serait insensé d'appeler mariage une union qui exclut par nature et par volonté l'élément central du mariage, l'altérité sexuelle.

Nulle homophobie en cela, seulement du réalisme. On ne «modernise» pas le droit au moyen de subterfuges, mais par une meilleure compréhension du réel, des intérêts de tous et du bien commun.



On trouve le Rapport et son résumé sur le site du Département fédéral de justice et police : www.ejpd.admin.ch

Le mariage, trésor des peuples

Si dans toutes les sociétés, coutumières ou modernes, le mariage et la famille jouissent d'un statut spécial, ce n'est pas pour des raisons morales, mais afin de préserver les intérêts vitaux du corps social. La contribution publique des mariés est irremplaçable. Par la procréation, ils font exister la société. En éduquant et soutenant durablement leurs enfants, ils sont la source principale de la cohésion et de l'identité nationales.

Ces prestations sont inestimables, aussi bien en engagement humain qu'en coûts financiers. Les privilèges relatifs accordés par l'État aux mariés sont donc non seulement intéressés, mais faibles en comparaison de l'apport des mariés, de droit ou de fait, au bien-être général. La protection de l'union durable de l'homme et de la femme doit être renforcée. Cela rendra le mariage plus attractif et la société plus forte. La crise de l'institution matrimoniale est due aussi à un manque de lucidité et de courage politiques pour mieux reconnaître l'importance sociale du mariage. Affaiblir ce dernier reviendrait à sacrifier l'intérêt général sur l'autel des intérêts privés de quelques-uns.

Pour le bien de l'enfant

«Le bien de l'enfant est le principe suprême à observer», proclame à juste titre votre rapport. Mais ce pari semble loin d'être tenu par votre projet. Quand il est question du divorce, pas un mot des troubles psychologiques, parfois graves, affectant les enfants. Comme si le divorce n'était qu'une affaire de couple ou d'argent. Comme s'il n'y avait rien à proposer pour le prévenir, notamment en multipliant les offres de préparation et de soutien au mariage.

À propos de l'adoption par des partenaires de même sexe, la parole et le choix de l'enfant ne sont pas pris en compte. L'expérience immémoriale de l'humanité, dans toutes les cultures, prouve de façon irréfutable l'importance pour les enfants de se structurer en rapport avec deux parents de sexe différent. Il est impossible aujourd'hui, faute de données et d'études sur plusieurs générations, de connaître avec certitude les effets de l'homoparentalité sur l'enfant. Le bien de l'enfant exige donc d'appliquer ici le principe de précaution. On permettrait éventuellement à un couple de même sexe d'être famille d'accueil, mais on garantirait à l'enfant sa liberté de choix : devenu majeur, il déciderait ou non de passer de l'accueil à l'adoption.

Madame la présidente, au nom de l'intérêt public prépondérant de notre pays, je vous prie d'affirmer la volonté du Conseil fédéral de protéger le sens exclusif du mariage, union entre homme et femme. Veuillez également préciser comment vous entendez garantir le bien et les droits de l'enfant dans les domaines indiqués ci-dessus.

Michel Salamolard

Dieu n'est pas solitaire...

De tout temps, l'homme a voulu donner à Dieu un nom, voire même plusieurs noms. Dieu ne peut pas être une abstraction de nos esprits. C'est Jésus qui nous révèle le nom de Dieu : Dieu s'appelle "Père, Fils et Saint-Esprit". Un seul Dieu, mais en trois Personnes le Père, le Fils et l'Esprit.

Si Dieu est vraiment désigné, son mystère est préservé, car aucun esprit humain ne pourra jamais comprendre comment Père, Fils et Esprit ne font qu'un seul et unique Dieu.

Quel merveilleux cadeau que cette révélation d'un Dieu en trois personnes.

Nous apprenons, en effet, que notre Dieu n'est pas un Dieu solitaire, Dieu n'est pas un Dieu muet. En effet, de toute éternité notre Dieu **sait à qui parler puisqu'il est trois**, le Père, le Fils et l'Esprit.

Notre Dieu n'est pas un Dieu solitaire, de toute éternité notre Dieu **sait bien qui aimer puisqu'il est trois**, le Père le Fils et l'Esprit.

Notre Dieu n'est pas solitaire, de toute éternité, notre Dieu **sait se laisser aimer puisqu'il est trois**, le Père, le Fils et l'Esprit.

Quand notre Dieu nous dit : "Je t'aime", il sait parfaitement ce qu'il dit **puisque de toute éternité il est trois**, Père Fils et Esprit, Dieu est Amour.

Dieu n'est pas solitaire, il est relation. Une relation en Lui-même, une relation partagée. Rendons grâce au Seigneur d'être entré par baptême au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, dans la plus intime des relations.

Chanoine Jean-Paul Amoos